



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

PRESENTATION PARCOURSUP/ PARENTS LYCEE AIGUERANDE Jeudi 28 Janvier 2021

[Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)

 [@parcoursup_info](https://twitter.com/parcoursup_info)

 [@parcoursupinfo](https://facebook.com/parcoursupinfo)

   [@etudiantgouv](https://twitter.com/etudiantgouv)

PSYEN Psychologues de l'éducation

**Martine GROZELLIER-AGAUD
Hélène SIMON**



Le calendrier 2021 en trois étapes

Novembre 2020 > Janvier 2021
**Je m'informe
& découvre les formations**

1

20 Janvier > 11 mars 2021
Je formule mes vœux
Jusqu'au 8 avril
Je finalise mon dossier

2

27 Mai > 16 Juillet 2021
**Je reçois les réponses
des formations & je décide**

3

Nov. Déc. Janvier 2021 Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août Sept.

Jeudi 11 mars :
Dernier jour pour formuler
mes vœux

CALENDRIER PARCOURSUP 2021

- > Découverte des formations du 20 décembre 2020 au 20 janvier 2021
- > Inscription et formulation des vœux du 20 janvier au 11 mars 2021
- > Finalisation du dossier sur Parcoursup du 11 mars au 8 avril 2021
- > Phase d'admission du 27 mai au 16 juillet 2021
- > Phase complémentaire à partir du 16 juin jusqu'au 16 septembre 2021

L'accompagnement des lycéens dans leurs projets

2 professeurs principaux (PP) pour un suivi personnalisé

Avec l'appui des PSYEN/Psychologues de l'Education nationale

- Interventions sur le POST-BAC pour toutes les terminales (nov. 2020)
- Interventions sur le PROJET DE FORMATION MOTIVE (à planifier)
- Ateliers CV et entretien (à la demande)

Permanence CPE accompagnement Parcoursup

Des heures d'accompagnement personnalisé consacrées à l'orientation animées par les 2 PP

Les JES (journées de l'enseignement supérieur) en virtuel à partir 27/01 et JPO dans les lycées et ens. sup

L'accompagnement des lycéens en situation de handicap

- Les coordonnées d'un référent handicap sont sur chaque fiche de formation.
- Le lycéen peut renseigner une fiche de liaison dans son dossier Parcoursup pour préciser ses besoins. Cette fiche est facultative et n'est pas transmise aux formations pour l'examen des vœux
- **A partir du 27 mai 2021, il est possible de demander au recteur le réexamen de son dossier (via la rubrique « contact » dans Parcoursup) s'il ne trouve pas de formation adaptée à ses besoins spécifiques et que sa situation justifie une inscription dans un établissement situé dans une zone géographique déterminée.**

1

Novembre 2020 → Janvier 2021 Je m'informe & découvre les formations

FIN NOVEMBRE → JANVIER

Je prépare mon projet d'orientation :

- Je consulte les sites [Terminales2020-2021.fr](https://terminales2020-2021.fr) et [Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)
- J'échange avec mon professeur principal et je participe à la **1^{re} semaine de l'orientation** dans mon lycée.



DÉBUT DÉCEMBRE

Je renseigne ma **fiche de dialogue**.

Le 1^{er} conseil de classe prend connaissance de mon projet d'orientation et formule des recommandations.



21 DÉCEMBRE

Ouverture du site d'information de Parcoursup 2021 :

- Je m'informe sur le fonctionnement de la procédure sur [Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)
- Je consulte le **moteur de recherche des formations 2021** (les enseignements proposés, les compétences et connaissances attendues, les conseils pour les lycéens, les critères généraux d'examen des vœux, les possibilités de poursuite d'étude et les débouchés professionnels...)

Les formations en 2021 (1/2)

Plus de 17 000 formations :

- **Formations non sélectives** : les licences dont les L.AS (Licence avec option Accès Santé) et les PASS (Parcours d'Accès aux études de Santé)
-  Vérifier cependant le taux d'accès sur Parcoursup pour les licences.
- **Formations sélectives** : **CPGE, BTS, BUT** (Bachelor universitaire de technologie), instituts de formations en soins infirmiers (IFSI) autres formations paramédicales, formations en travail social (EFTS), écoles d'ingénieur, de commerce et de management, Sciences Po/ Instituts d'Etudes Politiques, formations en apprentissage, écoles vétérinaires, formations aux métiers de la culture, du sport...

Quelques rares formations privées ne sont pas présentes sur Parcoursup
> Contacter directement les établissements pour connaître les modalités de candidature

Les formations en 2021 (2/2)

- **Les 4 ENV (Écoles nationales vétérinaires françaises)**
- **Les BUT** qui remplacent les DUT (cursus intégré de 3 ans pour atteindre le grade licence et 24 spécialités inchangées)
- **Les CPGE** : MP2I (Mathématiques, Physique, Ingénierie, Informatique) et ECG (Economique et commerciale voie générale)
- **Les PPPE** (Parcours préparatoires au professorat des écoles)
- Et des formations en apprentissage...

Retrouvez toutes les infos sur ces formations sur [Terminales2020-2021.fr](https://terminales2020-2021.fr)

FOCUS SUR LES ETUDES DE SANTE ACADEMIE DE LYON

Accéder aux 4 filières de Santé

Parcoursup (Janvier à Mars)

BAC 2020

Parcours Spécifique Accès Santé
PASS

Licences option Accès Santé
L-AS

MMOP

Médecine

Maïeutique

Odontologie

Pharmacie

2 possibilités d'accès :

- Un parcours spécifique « accès santé » (PASS) Majeure Santé et Mineure licence habilitée
- Une licence habilitée avec option « Accès Santé » (L.AS)

FOCUS SUR LES FORMATIONS EN APPRENTISSAGE

5 000 formations en apprentissage disponibles en BTS, BUT, Mentions complémentaires

- ✓ **L'apprentissage c'est être à la fois étudiant et salarié**
 - ✓ **Alterner expérience en entreprise et formation théorique** dans un CFA (centre de formation d'apprentis)
 - ✓ **Un atout pour trouver un emploi en fin de formation**
-
- **L'apprenti doit signer un contrat d'apprentissage avec un employeur**

2

20 janvier → 11 mars → 8 avril 2021 Je m'inscris pour formuler mes vœux & finalise mon dossier

TOUT AU LONG DU 2^e TRIMESTRE

Je poursuis ma réflexion avec mes professeurs principaux et je participe aux **journées portes ouvertes** des établissements d'enseignement supérieur et aux **salons d'orientation**, organisés en présentiel ou en ligne.

DU 20 JANVIER AU 11 MARS

- Je m'inscris sur **Parcoursup** pour créer mon dossier candidat.
- **Je formule mes vœux : jusqu'à 10 vœux** (avec possibilité de sous-vœux selon les formations) et 10 vœux supplémentaires pour les formations en apprentissage.

Jeudi 11 mars : dernier jour pour formuler mes vœux.

JEUDI 8 AVRIL

Dernier jour pour finaliser mon dossier candidat avec les éléments demandés par les formations et **confirmer chacun de mes vœux**.

FÉVRIER - MARS

2^e conseil de classe : chaque vœu que je formule fait l'objet d'une fiche Avenir comprenant les appréciations de mes professeurs et l'avis du chef d'établissement.

AVRIL-MAI

Chaque formation que j'ai demandée organise une commission pour examiner ma candidature à partir des critères généraux d'examen des vœux qu'elle a définis et que j'ai consultés sur sa fiche détaillée via Parcoursup.

Des **vidéos tutorielles** sont proposées sur Parcoursup pour vous guider à chaque étape

S'inscrire sur Parcoursup

Les éléments nécessaires à l'inscription :

Une adresse mail : pour échanger et recevoir les informations sur votre dossier

L'INE (identifiant national élève): disponible sur les bulletins scolaires ou le relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat

Important : renseignez les numéros de portable du lycéen et des parents ou tuteurs légaux pour recevoir les alertes Parcoursup.

Formuler des vœux sur Parcoursup

Le lycéen a le choix de formuler jusqu'à :

10 Vœux en formation initiale

Ex: BTS Tourisme = 1 vœu, CPGE MPSI = 1 vœu, licence Droit = 1 vœu

20 sous-vœux

Ex: BTS Tourisme dans 7 établissements = 1 vœu + 7 sous-vœux

+ 10 vœux supplémentaires en apprentissage

Les vœux ne sont pas classés

Conseil Parcoursup : *diversifiez vos vœux et demandez des zones géographiques moins sollicitées*

Focus sur les vœux multiples (1/3)

- > **Un vœu multiple est un regroupement de plusieurs formations similaires** (exemple : le BTS MCO compte 1 vœu, les 8 établissements choisis au niveau national comptent pour 8 sous-vœux il reste donc 12 sous-vœux disponibles).
- > **Un vœu multiple compte pour un vœu** parmi les 10 vœux possibles.

A noter : rassurez-vous, dans votre dossier Parcoursup, un compteur de vœux permet de suivre les vœux multiples et sous-vœux formulés.

Focus sur les vœux multiples (2/3)

Les formations dont le nombre de sous-vœux est limité à 10 (sur les 20):

- Les **BTS et les BUT** regroupés **par spécialité à l'échelle nationale**
- Les **DN MADE** regroupés **par mention à l'échelle nationale**
- Les **DCG** (diplôme de comptabilité et de gestion) regroupés à **l'échelle nationale**
- Les **CPGE** regroupées **par voie à l'échelle nationale**
- Les **EFTS** (Etablissements de Formation en Travail Social) regroupés par **diplôme d'Etat (D.E) à l'échelle nationale**

Focus sur les vœux multiples (3/3)

Les formations dont le nombre de sous-vœux n'est pas limité :

- **Les IFSI** (Instituts de Formation en Soins Infirmiers) et **les instituts d'orthophonie, orthoptie et audioprothèse** regroupés à l'échelle territoriale.
- **Les écoles d'ingénieurs et de commerce/management** regroupées **en réseau** et qui recrutent sur concours commun
- **Le réseau des Sciences Po / IEP** (Aix, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse) et **Sciences Po / IEP Paris**
- **Les parcours spécifiques "accès santé" (PASS) en Ile-de-France** regroupés à l'échelle régionale
- **Le concours commun des écoles nationales vétérinaires**

A noter : limitation de 5 vœux multiples maximum pour les filières IFSI, orthoptie, audioprothèse et orthophonie regroupées au niveau territorial.

Focus sur le secteur géographique

Pour les formations sélectives (BTS, BUT, IFSI, écoles...)

- > Les lycéens peuvent faire des vœux dans leur académie ou en dehors. **Il n'y a pas de secteur géographique.**

Pour les formations non-sélectives (licences, PASS)

- > Les lycéens peuvent faire des vœux dans leur académie ou en dehors. Lorsque la licence ou le PASS est très demandé, **une priorité au secteur géographique (généralement l'académie) s'applique** : un % maximum de candidats résidant en dehors du secteur géographique est alors fixé par le recteur et sera affiché sur Parcoursup avant le début de la phase d'admission.
- > **Exception** : les lycéens sont considérés comme « résident dans l'académie » quand la licence demandée n'est pas dispensée dans leur académie de résidence.

La demande de césure : mode d'emploi

Un lycéen peut demander une césure après le bac : c'est la possibilité de suspendre temporairement sa formation afin d'acquérir une expérience utile pour son projet de formation (partir à l'étranger, réaliser un projet associatif, entrepreneurial ...)

- > Durée de la césure : d'1 semestre à 1 année universitaire
- > **Demande de césure: en cochant la case « césure » lors de la saisie des vœux**
- > **L'établissement prend connaissance de la demande de césure seulement après l'acceptation de la proposition d'admission**
- > **La césure n'est pas accordée de droit** : une lettre de motivation précisant les objectifs et le projet envisagés pour cette césure doit être adressée au président ou directeur de l'établissement
- > **A l'issue de la césure, l'étudiant pourra réintégrer la formation s'il le souhaite sans repasser par Parcoursup**

Date limite pour formuler vos vœux
→ **Jeudi 11 mars 2021** (23 h 59 heure de Paris)


Février


Mars


Avril


Mai

Finaliser son dossier et confirmer vos vœux

Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les candidats doivent obligatoirement :

> Compléter leur dossier :

- projet de formation motivé pour chaque vœu formulé
- rubrique « préférence et autres projets »
- pièces complémentaires demandées par certaines formations
- rubrique « activités et centres d'intérêt »

> Confirmer chacun de leurs vœux

**Un vœu non confirmé avant le 8 avril 2021 (23h59 - heure de Paris)
ne sera pas examiné par la formation**

La rubrique « préférence et autres projets »

Rubrique obligatoire où le candidat indique :

- **ses préférences parmi les vœux formulés ou pour un domaine particulier.** Ces informations seront très utiles aux Commissions d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES) qui accompagnent les candidats n'ayant pas eu de proposition d'admission à partir du 2 juillet.
- **s'il souhaite candidater dans des formations hors Parcoursup** ou s'il a des projets professionnels ou personnels, en dehors de la plateforme.

A noter : ces informations sont confidentielles et ne sont pas transmises aux formations. Elles permettent de suivre les candidats durant la procédure et de mieux analyser leurs motivations et besoins.

La rubrique « Activités et centre d'intérêts »

Rubrique facultative mais importante où le lycéen :

- **renseigne des informations qui ne sont pas liées à sa scolarité** (ex : activités extra-scolaires, stages / job, pratiques culturelles ou sportives, passion...)
- **renseigne un espace pour faire connaître ses engagements** : vie lycéenne, engagement associatif, cordées de la réussite...

Un atout pour se démarquer, parler davantage de soi et mettre en avant des qualités, des compétences ou des expériences qui ne transparaissent pas dans les bulletins scolaires

Les bulletins scolaires et notes du bac remontés automatiquement

> Les éléments transmis aux formations

> **Première** : bulletins scolaires + notes des évaluations communes et des épreuves anticipées de français

> **Terminale** : bulletins scolaires des 1er et 2e trimestres + notes des épreuves finales des 2 enseignements de spécialité suivis en terminale

Rappel : dans le cadre de la crise sanitaire, les notes des épreuves anticipées de français et des évaluations communes de fin de 1ère sont remplacées par les moyennes des bulletins scolaires.

> **Pas de saisie à réaliser** : ces éléments sont remontés automatiquement dans le dossier

A noter : vous ne pouvez pas confirmer vos vœux tant que votre bulletin scolaire du 2^{ème} trimestre n'est pas remonté dans votre dossier.

La fiche avenir renseignée par le lycée

- Le 2ème conseil de classe examine les vœux de chaque lycéen
 - **Une fiche Avenir** est renseignée par le lycée et versée au dossier de l'élève
 - les notes de l'élève : moyennes de terminale, appréciation des professeurs par discipline, positionnement dans la classe
 - les appréciations du professeur principal sur des compétences transversales
 - l'avis du chef d'établissement pour chaque vœu
- La fiche Avenir est consultable par le lycéen à partir du 27 mai 2021.

Récapitulatif des éléments transmis à chaque formation

- > **le projet de formation motivé**
- > **les pièces complémentaires** demandées par certaines formations
- > **la rubrique « Activités et centres d'intérêt »**, si elle a été renseignée
- > **la fiche Avenir** renseignée par le lycée
- > **Les bulletins scolaires et notes du baccalauréat**

Date limite pour compléter votre dossier et confirmer vos vœux
→ **Jeudi 8 avril 2021** (23h 59 heure de Paris)



Mars



Avril



Mai



Juin

La commission d'examen des vœux

Au sein de chaque formation, **une commission d'examen des vœux**, (réfèrent pédagogique et professeurs) est chargée de **définir les modalités et les critères généraux d'examen des candidatures et d'examiner les candidatures**

> **Les critères généraux d'examen des vœux** précisés sur chaque **fiche de formation Parcoursup en amont de la procédure** pour aider les candidats à s'orienter

Les principes de l'admission

Les modalités de l'examen des vœux sont affichées aux candidats

Dans les formations sélectives (classe prépa, BUT, BTS, écoles, IFSI...)

L'admission se fait sur dossier et, dans certains cas, en plus du dossier, des épreuves écrites et/ou orales (calendrier et les modalités sont connues des candidats)

Dans les formations non sélectives (licences et PASS)

Un lycéen peut **accéder à la licence de son choix à l'université, dans la limite des capacités d'accueil** : si le nombre de vœux reçus est supérieur au nombre de places disponibles, la commission d'examen des vœux étudie les dossiers et les classer.

L'université peut conditionner l'admission (réponse « oui-si ») d'un candidat au suivi d'un dispositif de réussite (remise à niveau, tutorat...) afin de l'aider et de favoriser sa réussite

Parcoursup au service de l'égalité des chances

- > Des **places** sont priorisées pour les lycéens boursiers
- > Une **aide financière** pour les lycéens boursiers qui s'inscrivent dans une formation en dehors de leur académie
- Un nombre de **places en BTS** est priorisé pour les bacheliers professionnels ⚠ taux d'accès
- > Un nombre de **places en BUT** est priorisé pour les bacheliers technologiques ⚠ taux d'accès

3

27 Mai → 16 Juillet 2021

Je reçois les réponses des formations & je décide

JEUDI 27 MAI — DÉBUT DE LA PHASE D'ADMISSION PRINCIPALE

Je consulte les réponses des formations sur la plateforme.

Je reçois les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu. Puis j'y réponds dans les délais indiqués par la plateforme.

DU 29 JUIN AU 1^{ER} JUILLET

Point d'étape : si j'ai conservé des vœux pour lesquels je suis en liste d'attente, je me connecte pour indiquer ceux qui m'intéressent toujours.

MARDI 6 JUILLET

Résultats du baccalauréat.

Après les résultats du bac, si j'ai définitivement accepté une formation, j'effectue mon inscription auprès de l'établissement que j'ai choisi.



MERCREDI 14 JUILLET

Les formations envoient les dernières propositions d'admission de la phase principale.

VENDREDI 16 JUILLET — FIN DE LA PHASE PRINCIPALE

Dernier jour pour accepter une proposition reçue lors de cette phase.

DU 16 JUIN AU 16 SEPTEMBRE — PHASE COMPLÉMENTAIRE

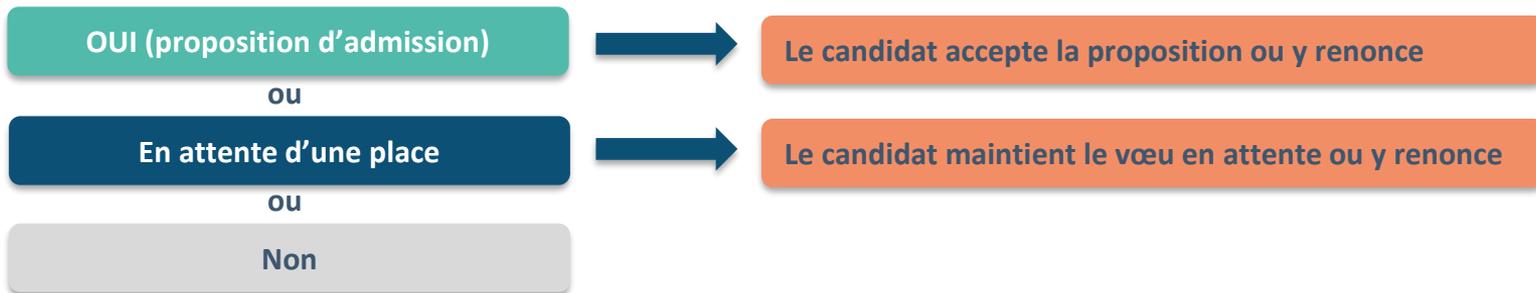


La phase d'admission principale du 27 mai au 16 juillet 2021

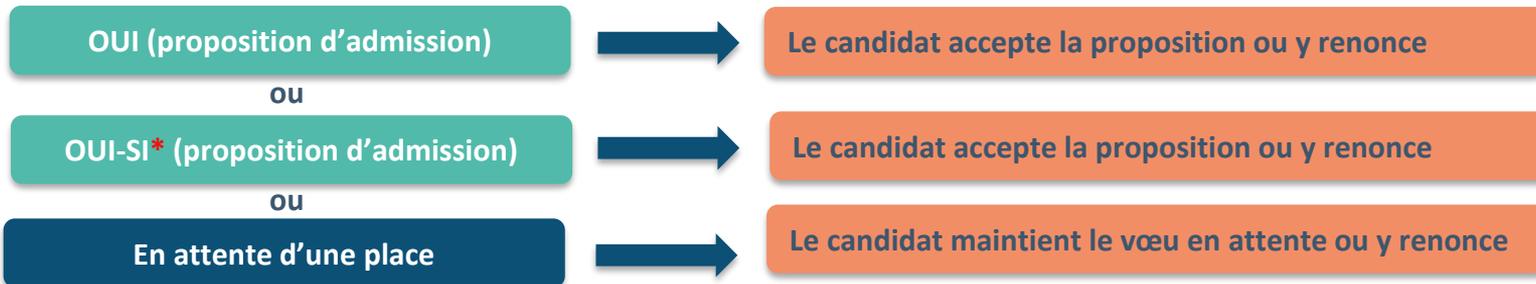
- > Les candidats consultent **les réponses des formations le 27 mai 2021**
- > **Ils reçoivent les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu** : chaque fois qu'un candidat fait un choix entre plusieurs propositions, il libère des places qui sont immédiatement proposées à d'autres candidats en liste d'attente.
- > Ils doivent obligatoirement répondre à chaque proposition d'admission reçue **avant la date limite indiquée dans leur dossier**
- > **Pour aider les candidats en liste d'attente**, des indicateurs seront disponibles pour chaque vœu (place liste d'attente)

Les réponses des formations et les choix des candidats

> Formation sélective (BTS, BUT, classe prépa, IFSI, écoles, ...)



> Formation non sélective (licences, PASS)



* Oui-si : le candidat est accepté à condition de suivre un parcours de réussite (remise à niveau, tutorat..)

Des alertes dès qu'un candidat reçoit une proposition d'admission

- > par **SMS** et par mail dans sa messagerie personnelle
- > par notification sur l'application **Parcoursup** (application téléchargeable le 27 mai)
- > dans la messagerie intégrée au dossier **Parcoursup**

Info : les parents sont également prévenus lorsqu'ils ont renseigné leur adresse mail et leur numéro de portable dans le dossier Parcoursup

Comment répondre aux propositions d'admission ? (1/3)

Les délais à respecter pour accepter (ou refuser) une proposition d'admission :

- **Propositions reçues le 27 mai 2021** : vous avez 5 jours pour répondre (J+4)
- **Propositions reçues à partir du 28 mai 2021** : vous avez 3 jours pour répondre (J+2)

A savoir :

- Les dates limites pour accepter ou refuser une proposition sont affichées clairement
- Si le candidat ne répond pas dans les délais, la proposition d'admission est supprimée

Comment répondre aux propositions d'admission ? (2/3)

- > **Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission et il a des vœux en attente :**
 - Il **accepte la proposition** (ou y renonce). Il peut ensuite indiquer les vœux en attente qu'il souhaite conserver
 - S'il accepte définitivement la proposition, cela signifie qu'il renonce à tous ses autres vœux. Il consulte alors les **modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

- > **Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission et il a des vœux en attente :**
 - **Il ne peut accepter qu'une seule proposition à la fois.** En faisant un choix entre plusieurs propositions, il libère des places pour d'autres candidats en attente
 - Il peut indiquer les vœux en attente qu'il souhaite conserver
 - S'il accepte définitivement une proposition, cela signifie qu'il renonce aux autres vœux. Il consulte alors les **modalités d'inscription administrative**

Comment répondre aux propositions d'admission ? (3/3)

> Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente »

- **des indicateurs** s'affichent dans son dossier pour chaque vœu en attente et l'aident à **suivre sa situation** qui évolue jusqu'au 14 juillet en fonction des places libérées par d'autres candidats

> Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (dans le cas où il n'a formulé que des vœux pour des formations sélectives)

- dès le 27 mai 2021, il peut demander un conseil dans son lycée ou au CIO pour envisager d'autres choix de formation et préparer la phase complémentaire à partir du 16 juin 2021.

Le point d'étape obligatoire

> Quand ?

Du 29 juin au 1^{er} juillet 2021

> Pour qui et pourquoi ?

Uniquement pour les candidats ayant des vœux en attente

A noter : les candidats qui ont déjà accepté définitivement une proposition d'admission ne sont pas concernés.

Pour faire le point sur son dossier un mois après le début de la phase d'admission

> Comment ?

Les candidats doivent se connecter et confirmer les vœux en attente qui les intéressent toujours (avant le 1^{er} juillet 2021 à 23h59, heure de Paris)

Les solutions pour les candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission

- > **Dès le 27 mai 2021** : les lycéens qui n'ont fait que des demandes en formations sélectives et qui n'ont reçu que des réponses négatives peuvent **demandeur un accompagnement au lycée ou au CIO pour définir un nouveau projet d'orientation et préparer la phase complémentaire**
- > **Du 16 juin au 16 septembre 2021** : pendant la **phase complémentaire**, les lycéens peuvent **formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans des formations disposant de places vacantes**
- > **A partir du 2 juillet 2021** : les candidats peuvent solliciter depuis leur dossier **l'Accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES)** de l'académie de Lyon : elle étudie leur dossier et les aide à trouver une formation au plus près de leur projet en fonction des places disponibles

L'inscription administrative dans la formation choisie

Après **avoir accepté définitivement la proposition d'admission de son choix et après avoir eu ses résultats au baccalauréat**, le lycéen procède à son inscription administrative.

L'inscription administrative se fait **directement auprès de l'établissement choisi** et pas sur Parcoursup.

Les modalités d'inscription sont propres à chaque établissement :

- Consulter les modalités d'inscription indiquées sur Parcoursup.
- **Respecter la date limite indiquée.**
- Si le futur étudiant s'inscrit dans une formation en dehors de Parcoursup, il doit **obligatoirement** remettre une attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup qu'il télécharge via la plateforme.

Demande de bourse et/ou de logement

- **Créer son dossier social étudiant (DSE)** sur www.messervices.etudiant.gouv.fr pour demander une bourse et/ou un logement
- **Les demandes de logement en résidence universitaire** peuvent être effectuées jusqu'à la rentrée en septembre

Toutes les infos sur la vie étudiante sur etudiant.gouv.fr

Des services disponibles tout au long de la procédure

- > **Le numéro vert : 0 800 400 070** (Numéros spécifiques pour l'Outre-mer sur Parcoursup.fr)
- > **La messagerie contact** depuis le dossier candidat
- > **Les Tchats Parcoursup** Liens d'accès aux tchats
- > **FAQ Parcoursup** Lien vers les questions fréquentes actualisées

- > **Les réseaux sociaux pour rester informé :**



@Parcoursup_info



@Parcoursupinfo